

**TRAVAUX DE VOIRIE  
RENOUVELLEMENT RESEAU ERDF  
RUE ANATOLE FRANCE  
SA VA.CO.TRA**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU la demande datée du 18 Juillet 2017 de la société SA VA.CO.TRA – Mr R. GIRY ☎ : 04 94 00 42 50 –  
sise : Avenue A.L. Breguet – Z.A.C Gavarry – 83260 LA CRAU (e-mail : [vacotra-sa@wanadoo.fr](mailto:vacotra-sa@wanadoo.fr)),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

**– ARRETONS –**

**ARTICLE 1° :** Les travaux d'ouverture de chaussée pour le renouvellement du réseau ERDF – rue Anatole France dans sa partie comprise entre la rue Marivaux et la rue de Provence, sont autorisés :

**DU LUNDI 02 OCTOBRE 2017 AU VENDREDI 27 OCTOBRE 2017**

**ARTICLE 2° :** Pour permettre la réalisation de ces travaux le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera sur une chaussée restreinte pour laisser le libre accès aux riverains.

**ARTICLE 3° :** L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux, de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons.

**ARTICLE 4° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**ARTICLE 5° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

**ARTICLE 6° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **25 SEP. 2017**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol

*Pour le Maire*  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité  
Gérard VALERO



Réf. : AP/